



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

| N° | Objet |
|------------|--|
| 2023-S-002 | Interdiction d'utilisation du stade de football du 5 mai 2023 6h au 6 mai 2023 8h pour cause d'entretien |

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le protocole d'accord intervenu entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football en date du 17 décembre 1986 ;

Vu la nécessité de procéder à l'entretien du stade ;

Considérant l'intervention de la société SYNERGIE SPORTS pour du désherbage sélectif ;

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'utilisation du stade de football du complexe sportif de l'Amballon est interdite du vendredi 5 mai 2023 à 6h00 au samedi 6 mai à 8h00.

Article 2

Toute personne qui ne respecterait pas la présente décision serait en position d'infraction et serait susceptible de faire l'objet de poursuites.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du complexe sportif de l'Amballon.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président du MOS3R FC,
- District de l'Isère,
- M. Lionel BURNICHON de la société SYNERGIE SPORTS.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 4 mai 2023

Le Maire,

Christian PETREQUIN

